



MAIRIE de MIJOUX

Rue Dame Pernelle
01410 Mijoux

TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL **Séance du 21 mars 2011**

La réunion s'est ouverte à 19 h 00, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves LAPEYRERE, Maire.
Etaient présents : tous les membres en exercice,

Absent :

Excusé : Mr Jacques TIMMERMANS

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Yves LAPEYRERE

I. PLU : Prise en compte des remarques des services de l'Etat

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil des remarques faites par les différents services de l'Etat en charge du contrôle du PLU élaboré conjointement avec la Commune voisine de Lélex par le biais du SIVOM de la Haute Valserine.

Hormis les remarques d'importance relative sur le libellé de certains paragraphes, la principale critique des services de l'Etat relève en particulier des services du SCOT du Pays de Gex et concerne la zone classée en 2AU (urbanisation future) à l'entrée sud du village de Mijoux dont la partie inférieure est concernée par une zone humide définie par ce même SCOT, les services de l'Etat ont expressément conditionné leur avis favorable sur le PLU à la modification de cette zone 2AU et au respect de la délimitation des zones humides.

Après en avoir débattu, le conseil accepte la modification de la zone 2AU telle que demandée par les services de l'Etat, à la condition, toutefois, que la surface correspondant à la partie supprimée soit reportée sur une autre zone constructible.

II. Point sur le passage à la Télévision Numérique

Les services de l'Etat relayés par le CSA (Conseil Supérieur de l'Audiovisuel) ont adressé à la mairie diverses informations au sujet du passage de la télévision analogique à la Télévision Numérique Terrestre (TNT). Toutefois, la seule information fiable dont dispose aujourd'hui les élus est la date de changement de transmission sur le territoire de la Commune à savoir le 15 juin prochain.

En effet, aucun des acteurs impliqués dans ce dossier ne peut indiquer de façon précise si la diffusion sera effective sur le territoire de la Commune et notamment sur la zone du village. Plusieurs solutions techniques pourraient être envisagées dont certaines coûteuses pour la Commune.

Les élus prennent acte des informations transmises par les services de l'Etat, mais devant le

manque de clarté de ces dernières, ils décident de saisir d'une part Madame GOY-CHAVENT Sénatrice, et Mrs les Présidents de l'ANMSM (Association Nationale des Maires des Stations de Montagne) et de l'AMF (Association des Maires de France) d'autre part, afin qu'ils obtiennent des services de l'Etat, plus de transparence sur le sujet et notamment sur les difficultés liées à la réception de la TNT dans les petites communes de montagne.

III. Présentation du projet d'aménagement de Dame Pernelle

Mr Dominique JULLIARD en charge des travaux de la commission tourisme présente au conseil un projet d'aménagement de l'espace Dame Pernelle consistant en l'installation de jeux d'extérieur en deux zones, l'une à l'attention des enfants de 4 à 6 ans et l'autre à celle des 7 – 12 ans. L'aménagement de cet espace pourrait être scindé en deux tranches de telle sorte que l'investissement correspondant s'étale sur deux exercices comptables.

Le conseil propose de poursuivre l'étude de ce projet de telle sorte qu'il puisse faire l'objet d'une ligne budgétaire lors du vote du budget primitif de 2011.

IV. Demande de subvention pour le projet de réfection de la voirie

A l'unanimité le conseil autorise le Maire à solliciter des subventions de tout organisme susceptible d'en attribuer pour le projet de réfection de la voirie du cœur village.

Le conseil autorise également le Maire à signer le Marché de coordinateur sécurité-santé de ce projet, obligatoire lors d'un tel chantier.

V. Questions et délibérations diverses

Signature de la convention de gestion du distributeur de billets avec la Banque populaire des Alpes : accepté.

Indemnités de conseil au nouveau percepteur de Gex : accepté

La société EDF propose à la Commune d'établir un diagnostic de la consommation liée à l'éclairage public et de préconiser les solutions les plus adaptées permettant d'optimiser la consommation électrique de la Commune d'un point de vue financier comme environnemental. Ce diagnostic aurait un coût de 2600 euros HT.

Le Conseil propose que soit d'abord consulté les services du SIEA pour savoir si eux-mêmes pourraient établir un tel diagnostic.

Convention avec la CCPG pour un groupement de commandes pour les travaux de réfection des réseaux souterrain (assainissement pour la CCPG et Pluvial pour la Commune) : accepté.

Le SIEA a modifié ses statuts, il est rebaptisé « Syndicat intercommunal pour l'énergie dans l'Ain. Ce changement de statut oblige les communes à désigner un délégué suppléant au délégué titulaire qui siégeait jusqu'à présent. Mr Marcel GROS est nommé délégué suppléant de Mr Stéphane CHAMBOST délégué titulaire au SIEA.

Le Conseil décide de créer une commission pour l'étude de l'implantation d'un four à pain sur la Commune en partenariat avec l'association « La Mie de Pain ». Cette commission est composée de Mrs M.GROS, P.MELOT et S.CHAMBOST.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, il est 20 heures 50, la séance est levée.